

Quel choix de matières en L3 pour quelle orientation?

Par bibenst, le 18/09/2013 à 17:37

Bonjour à tous!

J'arrive en 3eme année de Licence Droit à Caen, et je dois rendre dans 2 jours mon contrat pédagogique, seulement voilà, je suis un peu perdue pour le choix des matières à TD. En fait, à la base, j'avais pris Droit des sociétés et droit civil (régimes matrimoniaux et successions). Mais en y réfléchissant, même si le droit civil m'intéresse beaucoup, je me demande si ne pas prendre le droit du travail en TD ne va pas m'handicaper pour la suite de mes études.. j'ai pour projet de partir étudier le journalisme aux Etats Unis la rentrée prochaine, donc pas vraiment de master notarial en vu...

Mes questions sont donc: ne pas prendre le droit du travail en TD en L3 est-il vraiment handicapant si je décide finalement de me lancer dans du droit des affaires? Existe-t-il des masters droit des affaires en France qui m'accepteraient quand même? est-ce que je pourrais etre accepter pour faire un LLM en Angleterre avec du droit civil? et est-ce qu'il y aurait autre chose comme débouchés que notaire ? [smile17]

Voilà, je pense avoir tout dis, merci d'avance à ceux qui me répondront [smile4]

Par Yn, le 18/09/2013 à 18:07

Ton projet me paraît encore très flou.

Je pense que le droit des sociétés et le droit patrimonial sont des bons choix, et rien ne t'empêche de suivre le droit social en mineure. Le droit patrimonial est une matière passionnante mais difficile d'approche (je m'étonne que cela soit au programme L3) et les TD ne seront pas de trop.

Le droit des affaires est un domaine très vaste, tu auras le temps d'affiner tes choix pendant la L3 pour le M1.

Si tu pars faire un LLM, tes connaissances juridiques n'auront qu'un intérêt très limité, excepté en DIP.

Le droit civil ne se résume pas au notariat, loin de là. Si tu avais fait quelques recherches tu aurais constaté que toutes ces professions sont accessibles : barreau, magistrature, conseil gestion de patrimoine, métiers banques et assurances, mandataire judiciaire, greffier, huissier, enseignement, etc.

Tu auras également accès à tous les concours de la fonction publique française et européenne et, après le M1 ou le M2, les concours des "grandes" écoles : ENA, ENSP

(commissaire), EHESP (directeur d'hôpital).

Par bulle, le 19/09/2013 à 08:55

Bonjour,

Je ne comprends pas bien ton projet d'aller étudier le journalisme aux Etats Unis, peux tu me l'expliquer? en quoi cela te sera bénéfique alors que tu fais du droit?

Ensuite pour le choix des matières, sache que ce sera surtout les matières que tu auras suivies en M1 qui seront déterminantes donc ne te prends pas trop la tête, si tu prends déjà droit des sociétés en TD, c'est bien et si tu prends tout de même droit du travail en option, pas de problème.